

Pôle Cadre de vie durable
Animation SAGE

Dossier suivi par : Patricia HERBRECHT

Tél : 06.07.66.96.80

sagerislecharentonne@bernaynormandie.fr

**AVENANT A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR
L'ANIMATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX (SAGE)
RISLE CHARENTONNE**

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie « IBTN », ayant son siège à BERNAY (27300), 1025 route de Broglie, représentée par son Président, Monsieur GRAVELLE Nicolas domicilié professionnellement à BERNAY (27300), 1025 route de Broglie.

D'une part,

Et

La Communauté de communes Roumois Seine, ayant son siège à BOURG ACHARD représentée par son Président, Monsieur BONENFANT Sylvain domicilié professionnellement au 666, rue Adolphe Coquelin - 27310 Bourg Achard.

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

Modifié comme suit

L'animation correspond à 0,8 ETP affecté au poste d'animateur SAGE, CTEC et prévention des inondations à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Article 6 – Conditions financières

Modifié comme suit

Les EPCI participent au financement du poste à hauteur du temps dédié à l'animation, déduction faite des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au prorata de leur population et de la surface de leur EPCI incluse dans le périmètre du bassin versant Risle Charentonne. Le tableau financier, les justificatifs de dépenses et la convention d'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont données en annexes.

La clef de répartition est donnée dans le tableau ci-dessous.

Communauté de communes	Part population et surface (%)*
CC Interco Normandie Sud	5,71
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	36,54
CC Lieuvin Pays d'Auge	8,34
CC Roumois Seine	6,41
CC Pont Audemer Val de Risle	15,33
CC des Pays de l'Aigle	13,31
CC des vallées d'Auge et du Merlerault	3,12
CC du Pays de Conches	1,45
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1,93
CC du Pays du Neubourg	7,86

* représentation en nombre d'habitants et en surface des EPCI (Eure et Orne) dans le périmètre du SAGE Risle et Charentonne

Les montants sont susceptibles d'évoluer dans les années à venir en particulier pour couvrir les frais nécessaires à la révision du SAGE (frais liés à l'étude de révision, liés à l'enquête publique, etc., ...) mais également dans le cas d'une modification du montant des charges liées au poste.

Une modification substantielle du montant des participations des EPCI fera dans ce cas l'objet d'un avenant à la convention après accord préalable des deux parties.

Fait à Bernay, le 04/07/2025, en deux exemplaires originaux

Le Président de la
Communauté de Communes
Roumois Seine,

Le Président de
l'Intercom Bernay Terres
de Normandie,

ANNEXES

Convention de partenariat pour l'animation du SAGE Risle Charentonne Tableau financier pour 2024

EPCI	PART POPULATION ET SURFACE	2024		
		Montant dû	Reliquat 2023	A Facturer
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	36,54	8005	713	8718
CC Interco Normandie Sud Eure	5,71	1251	112	1363
CC Lieuvin Pays d'Auge	8,34	1827	164	1991
CC Roumois Seine	6,41	1404	126	1530
CC Pont Audemer Val de Risle	15,33	3358	301	3659
CC du Pays du Neubourg	7,86	1722		1722
CC du Pays de Conches	1,45	318	28	346
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1,93	423	38	461
CC des vallées d'Auge et du Merlerault	3,12	683	61	744
CC des Pays de l'Aigle	13,31	2916	261	3177



2024-Attestation
d'emploi et de salaire



Convention signée_
N° 1108096(1)2024_VI